

Département  
du Bas-Rhin

## Commune de MOLLKIRCH

Arrondissement  
de Molsheim

# Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des  
conseillers élus :  
15

Séance du 16 septembre 2010

Sous la présidence de M. **DEGRIMA** Daniel, Maire

Conseillers  
en fonction :  
15

Conseillers  
présents :  
13

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes **ALDEBERT** Marie-Odile, **ANGSTHELM** Sophie, **GISSELBRECHT** Claudine **STEIBEL** Martine; Mrs **AESCHELMANN** Jean-Claude, **BERNHART** Nicolas, **COURTOT** Jean-Claude, **FRIEDERICH** Jean-Luc **PALMA** Yves, **SCANDELLA** Eric, **SCHLEISS** Hervé et **WURMSER** Philippe

**ABSENTS EXCUSES** : Mrs. **PARUTTO** Pascal, proc. Scandella et **TROESTLER** Mario, proc. Palma

**Secrétaire de séance** : Mr **PALMA** Yves.

### Ordre du Jour :

- Approbation du PV de la séance du 10/06/2010
- Autorisation d'ester en justice
- Décision d'entamer l'élaboration d'un PLU
- Désignation d'un conseiller « relais climat »
- Circulation Meyerhof – Sens unique
- Abri aire de jeu : Autorisation de dépôt d'une Déclaration Préalable
- Elargissement commissions « Finances », « Environnement » et « Forêt »
- Achat de tracteur, accessoires et demande de subvention
- Présentation par Mme Kois, Trésorière, de l'analyse financière rétrospective de Mollkirch.
- Divers

Ouverture de la séance à 20H35

**N°27/10** : Approbation du PV de la séance du 10/06/2010

Entendu les remarques de M. Palma quant à la rédaction du point n°19/10 (Rénovation chapelle Kloesterlé – Etude diagnostic, Demande de subvention) indiquant qu'il y a lieu de reformuler la rédaction dudit point, M. Palma suggère la rédaction suivante :

*« Dans le cadre du partenariat entre la commune et le Fonds de Valorisation de Sites Naturels et Touristiques de la Communauté de Communes de Rosheim et vu l'état de la Chapelle du Kloesterlé, il serait opportun de réaliser une étude diagnostic, subventionnée par le Conseil Général qui déboucherait sur un état de travaux à réaliser. Les travaux de rénovation à réaliser seront sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de Rosheim.*

*Entendu les explications de M. Troestler et de M. le Maire*

*Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, moins 1 voix contre (Palma) et 1 abstention (Bernhart)*

*Affirme sa volonté de rénover la chapelle du Kloesterlé*

*Décide de lancer une étude diagnostic pour cette chapelle du Kloesterlé*

*Décide de consulter différents bureaux d'études compétents en la matière*

*Décide de solliciter une subvention auprès du conseil général du Bas-Rhin pour cette étude. »*

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité moins 2 abstentions (Aeschelmann, Friederich) approuve et adopte le procès-verbal de la séance du 10 juin 2010 et ses rectifications.

**N°28/10** : Autorisation d'ester en justice

Vu l'article L.2132-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2132-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à défendre à la procédure, engagée par Monsieur Robert LOTZ, devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, affaire n°1003201-1, contre la commune, aux fins de voir annuler la part « assainissement » figurant sur sa facture d'eau du 31 décembre 2009.

Charge le Maire de confier cette énième affaire au conseil habituel, Maître LEVY et à l'assureur de la collectivité, Groupama.

**N°29/10** : Décision d'entamer l'élaboration d'un PLU

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'il y a lieu d'entamer la procédure de passage du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), conformément au programme électoral, mais aussi pour être en phase avec le Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Prend une décision de principe pour lancer et entamer une procédure de passage du P.O.S. en P.L.U.

Autorise la Maire à entreprendre toutes démarches administratives relatives à cette affaire

**N°30/10** : Désignation d'un conseiller « relais climat »

Considérant que les enjeux énergétiques et climatiques constituent une priorité, le Conseil Municipal s'inscrit dans la démarche de Plan Climat du Pays Bruche Mossig Piémont.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Désigne Monsieur AESCHELMANN Jean-Claude comme « relais climat » chargé de renforcer le lien entre la commune et le Plan Climat.

Contribue à sensibiliser la population en s'appuyant notamment sur les opérations de sensibilisation portées par le Pays Bruche Mossig Piémont.

Met en œuvre des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique, de réduction des gaz à effet de serre et des mesures d'adaptation au changement climatique.

Communique au Pays les résultats des actions entreprises (économies de CO2 réalisées, nombre des personnes sensibilisées, etc).

**N°31/10** : Circulation Meyerhof – Sens unique

Vu le plan de circulation établi par les services de l'U.T.C.G. de Wasselonne

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Décide d'un sens unique dans le secteur du Meyerhof (Rue du Meyerhof et rue de la Forêt)

Autorise le Maire à prendre un arrêté en ce sens et à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

### **N°32/10** : Abri aire de jeu : Autorisation de dépôt d'une Déclaration Préalable

Monsieur le Maire informe de la nécessité pour les boulistes et autres usagers de l'aire de jeu de disposer d'un abri en cas de pluie.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Autorise le Maire à déposer la déclaration préalable (n°06729910R0016) auprès du service instructeur.

Autorise le Maire à signer toutes pièces relative à cette affaire.

### **N°33/10** : Elargissement commissions « Finances », « Environnement » et « Forêt »

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'élargir les commissions susvisées aux membres suivants :

Commission Finances : M. Gilles DEMEZI

Commission Environnement : MM. Jean-Claude AESCHELMANN et Yves PALMA

Commission Forêt : M. Philippe FINK

### **N°34/10** : Achat de tracteur, accessoires et demande de subvention

Entendu les explications techniques de différents conseillers municipaux lors de la séance du conseil et d'un intervenant extérieur lors d'une interruption de séance et vu les crédits prévus au Budget Primitif 2010 pour cette opération.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 4 abstentions (Troestler, Scandella, Gisselbrecht, Degrima), 5 voix pour le « modèle KIOTI » (Angsthelm, Courtot, Parutto, Steibel, Wurmser) et 6 voix pour le « modèle KUBOTA » décide de l'achat d'un tracteur Kubota équipé d'un chargeur frontal, d'une saleuse et lame de déneigement, selon devis de la Sté Jost.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,  
Décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour cet achat.

Annule la délibération n°15/10 du 29/03/2010.

Autorise le Maire à signer toutes pièces relative à cette affaire.

### **N°35/10** : Présentation par Mme Koïs, Trésorière, de l'analyse financière rétrospective de Mollkirch.

Entendu la présentation de l'analyse financière de la commune et les explications avisées de Mme KOÏS

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Prend acte de l'analyse financière rétrospective des années 2005-2009 faite par Mme KOÏS, Trésorière.

### **DIVERS :**

Problème du croisement au lieudit Kohlplatz

Présentation de la journée de la Magel du 10/10/2010

Plan communal de sauvegarde

Actions menées par le CCAS

**POUR EXTRAIT CONFORME :**  
Mollkirch, le 23 septembre 2010

Le Maire,  
Daniel DEGRIMA